

La réforme du droit de la responsabilité civile en France

8^{èmes} *journées franco-allemandes*

Vendredi 18 et samedi 19 octobre 2019
> 8H30-18H00

Amphi Duguit, Pôle juridique et judiciaire
Place Pey Berland à Bordeaux

Direction scientifique :

Professeurs Guillaume WICKER, Reiner SCHULZE
et Gerald MÄSCH



Colloque organisé par l'Institut en droit des affaires et du patrimoine (IRDAP) de l'université de Bordeaux et le Centrum für Europäisches Privatrecht (CEP) de l'université de Münster

Vendredi, 18 octobre 2019

Matinée

Sous la présidence de :

Guillaume Wicker, professeur à l'université de Bordeaux

8h30 **Accueil des participants**

9h **Allocution d'ouverture**

I - LES ELEMENTS D'UNE REFORME DE LA RESPONSABILITE CIVILE

9h15 **Les lignes de force du projet français de réforme de la responsabilité civile,**

Jean-Christophe Saint-Pau, professeur à l'université de Bordeaux, doyen de la faculté de droit et science politique

10h00 **L'état actuel du droit allemand de la responsabilité civile**

Reiner Schulze, professeur à l'université de Münster

10h45 **Discussion**

II - LA RESPONSABILITE EXTRA CONTRACTUELLE DES PERSONNES MORALES (SOCIETES, ASSOCIATIONS) ET DE LEURS DIRIGEANTS

11h00 **Dans le projet de réforme français**

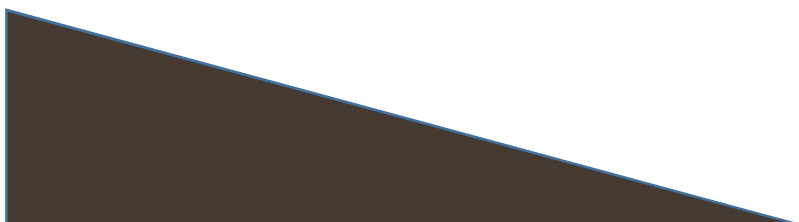
Céline Mangematin, professeur à l'université de Toulouse 1 Capitole

11h30 **La situation en droit allemand**

Christoph Teichmann, professeur à l'université de Würzburg

12h00 **Discussion**

12h30 **Déjeuner**





Après-midi

**III - LA RESPONSABILITE POUR FAUTE
ET LES RESPONSABILITES OBJECTIVES**

- 14h30** **Dans le projet de réforme français**
Guillaume Drouot, professeur à l'université de Bordeaux
- 15h00** **La situation en droit allemand**
Anne Diestelhost, professeur à l'université libre de Berlin
- 15h30** **Discussion**
- 16h** **Pause-café**

IV - LA REPARATION DU PREJUDICE PUREMENT ECONOMIQUE

- 16h30** **Dans le projet de réforme français**
Hélène Boucard, professeur à l'université de Poitiers
- 17h00** **La situation en droit allemand**
Gerald Mäscher, professeur à l'université de Münster
- 17h30** **Discussion**

Samedi, 19 octobre 2019

Matinée

8h30 **Accueil des participants**

V - LA RESPONSABILITE A L'EGARD DES TIERS A RAISON D'UNE FAUTE CONTRACTUELLE

9h **Dans le projet de réforme français**

Nicolas Ferrier, professeur à l'université de Montpellier 1

9h30 **La situation en droit allemand**

Thomas Kadner Graziano, Professeur à l'Université de Genève

10h00 **Discussion**

10h15 **Pause-café**

VI - LA REPARATION DES PREJUDICES RESULTANT D'UN DOMMAGE ENVIRONNEMENTAL

10h00 **Dans le projet de réforme français**

Olivier Cachard, professeur à l'université de Lorraine

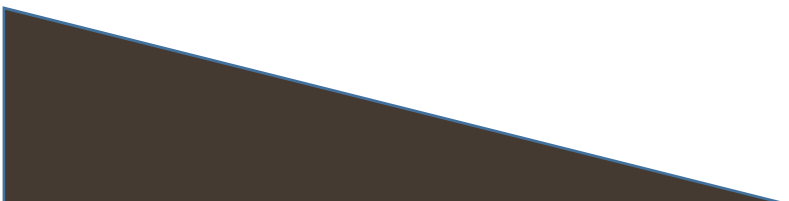
11h00 **La situation en droit allemand**

Stefan Huber, professeur à l'université de Tübingen

11h30 **Discussion**

12h00 **RAPPORT DE SYNTHESE**

Clotilde Grare-Didier, professeur à l'université Paris Descartes

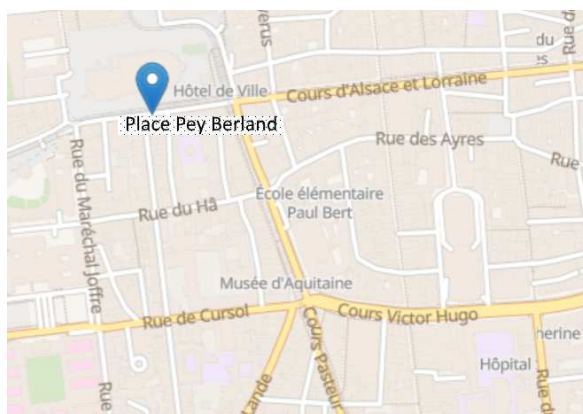


Informations pratiques

Droit d'entrée

- Entrée libre, sur inscription, pour les étudiants et enseignants-chercheurs
- **Tarif pour les professionnels :**
80 euros pour la demi-journée - 150 euros pour la journée
Colloque validé au titre de la formation continue obligatoire des notaires, avocats et magistrats (6h)

Plan d'accès :



Tram Ligne A ou Ligne B - arrêt Hôtel de Ville

Depuis la gare Saint-Jean:

À l'arrêt « Gare Saint-Jean », prendre le tram Ligne C direction « Cracovie », descendre à l'arrêt « Porte de Bourgogne », puis prendre le tram Ligne A direction « Le Haillan Rostand », descendre à l'arrêt « Hôtel de Ville »

Contact :

IRDAP
Secrétariat
T 05 56 84 85 82
irdap@u-bordeaux.fr

Les Journées franco-allemandes

cycle annuel de conférences, sont issues d'un partenariat qui dure depuis 10 ans entre l'Institut de recherche en droit des affaires et du patrimoine (université de Bordeaux) et le Centrum für Europäische Privatrecht (université de Münster).

Les Journées franco-allemandes, constituent actuellement le principal cadre universitaire de confrontation régulière des pensées juridiques allemandes et françaises. Elles sont coorganisées par un centre de recherche allemand (CEP) et un centre de recherche français (IRDAP) qui peuvent tous deux se prévaloir d'une audience nationale et européenne en matière de droit civil. C'est d'ailleurs ce qui a justifié que ces Journées bénéficient de la reconnaissance de l'Association Henri Capitant, qui est l'une des plus anciennes et des plus prestigieuses sociétés savantes françaises en matière juridique et que ces Journées sont organisées sous son égide.

